



**RAPPORT AU STADE
NOTICE DE SECURITE**

**CONSTRUCTION D'UN BATIMENT
CARROSSERIE
PURPLE CAMPUS**

**1 rue Joliot Curie
34420 VILLENEUVE LES BEZIERS**

MAITRE D'OUVRAGE :

**CCI HERAULT
CS 90066
34137 MAUGUIO**

MAITRE D'ŒUVRE :

**CCI HERAULT
M.Christophe Falcone
rue de Chiclana
34500 BEZIERS**

Le 4 Décembre 2025

I) DESCRIPTION SOMMAIRE

Le projet consiste en la Construction/Extension de l'atelier pédagogique « Carrosserie / Peinture automobiles » situé dans le bâtiment G.

Prestations prévues :

- Suppression d'un appentis de 38,8m² servant actuellement au stockage des pièces autos
- Construction d'une extension de 245,40m² permettant de séparer en 2 ateliers pédagogiques distincts les activités carrosserie et peinture

II) CLASSEMENT DE L'ETABLISSEMENT (GN1 à GN7)

a) Détermination de l'effectif :

L'atelier de carrosserie est intégré dans le Bâtiment F/G, les effectifs seront donc cumulés

Atelier de Carrosserie type R : effectif selon déclaration du Maître d'ouvrage : 24 personnes et 6 enseignants

Pour le bâtiment F/G dans son ensemble :

- 3 salles de cours pour 24 élèves + 1 enseignant = **73 pers**
- 2 salles de cours pour 12 élèves + 1 enseignant = **25 pers**
- Atelier mécanique autos = 24 élèves + 4 enseignants = **28 pers**
- Atelier carrosserie / peinture autos = 24 élèves + 6 enseignants = **30 pers**
- Atelier de maintenance = **1 salarié**

→ **TOTAL Bâtiment F/G = 157 personnes dont 16 enseignants**

b) Classement proposé (Article R 123.59 du CCH et GN1)

Etablissement de type R de 5^{ème} catégorie

c) Textes applicables

* Code de la construction et de l'habitation Art.123.01 à 123.55

* Arrêté du 25 Juin 1980 relatif à la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public.

* Arrêté du 22 Juin 1990 relatif aux établissements recevant du public de 5^{ème} catégorie.

III) EXAMEN DES MOYENS D'EVACUATION (PE 11)

Evacuation de l'atelier de carrosserie par une porte de 1UP donnant directement sur l'extérieur et par l'atelier de peinture qui possède 1 issue de 2UP

Il n'y a pas de cul de sac de plus de 10m

IV) ACCESSIBILITE (Art CO4)

Bâtiment accessible par la rue Joliot-Curie

V) ISOLEMENT VIS A VIS DES TIERS (Art CO8)

Pas de tiers a moins de 5m de l'atelier de carrosserie
Les autres bâtiments ne sont pas modifiés par les travaux

VI) RESISTANCE AU FEU (CO12 - CO13)

Pas de stabilité au feu demandé car bâtiment en 5eme catégorie sans locaux a sommeil et en RDC

VII) LOCAUX A RISQUES (CO 28 – CO 29) –

Pas de locaux a risque dans l'atelier de carrosserie

VIII) – DESENFUMAGE (PE 14)

La partie carrosserie vient agrandir l'atelier de peinture, Elle sera donc désenfumée par des lanternes en couverture dont la SUE sera $>1/200$ de la surface au sol de la carrosserie soit $>1,23m^2$.

La commande de désenfumage sera ramenée auprès de celle de l'atelier de peinture

IX) AMENAGEMENTS INTERIEURS (PE 13)

Classement :

- Revêtements muraux	bardage métallique M2
- Revêtements plafonds et plafonds suspendus	panneaux sandwich ou bac acier M1
- Revêtements de sols	carrelage M0, dallage béton
- Gros mobilier et agencement principal	M3, bois épaisseur >18 mm ou métal

X) INSTALLATIONS ELECTRIQUES (EL1 à EL 18) (PE 24)

Eclairage sécurité

Il sera prévu un éclairage de sécurité par blocs autonomes. Cet éclairage assurera un balisage des sorties et des dégagements.

L'arrêt d'urgence électrique commandera également l'extension

Signalisation de sécurité suivant Norme NF X 08.003

XI) INSTALLATION DE CUISSON (- GC19-20) Sans objet

XII) MATERIELS D'EXTINCTION PE26

Défense intérieure

- Extincteurs appropriés aux risques particuliers 1 CO2 – 2 kg près du tableau électrique.
- Extincteur à Eau Pulvérisée 1 de 6 litres pour 300m²

XIII) ALARME GENERALE : PE27

Extension de l'alarme existante à l'atelier de carrosserie avec déclencheur manuel près de l'issue

XIV) ALERTE :

Alerte par téléphone urbain.